



RCT 41 – Fiches techniques santé-sécurité dans la meilleure pratique BEST n° 10 (A)

Date d'entrée en vigueur :

Immédiatement (le questionnaire sera mis à jour le 1^{er} mars 2021 pour refléter ces modifications)

Applicable aux types de propriétés suivants :

Immeubles de bureaux (meilleure pratique BEST n° (10 A)

Immeubles universels (meilleure pratique BEST n° (10 A)

Centres commerciaux fermés (meilleure pratique BEST n° 10 (A)

Résumé de la résolution :

Selon la nouvelle réglementation (loi fédérale du SIMDUT 2015), la mise à jour des fiches techniques santé-sécurité tous les trois ans n'est pas exigée pour l'employeur; l'employeur doit toutefois s'assurer que les étiquettes et les fiches sont mises à jour lorsque de nouvelles données sont disponibles. Plutôt que toutes les fiches techniques de santé-sécurité doivent dater de moins de 3 ans, les gestionnaires d'immeubles doivent démontrer qu'un processus proactif est en place pour s'assurer que ces fiches sont maintenues à jour.

Nouvelle formulation des questions (les changements sont inscrits en rouge) :



Meilleure pratique BEST n° 10 (A)	Un programme de gestion des produits chimiques dangereux est-il en place dans l'immeuble?	
<p>Explication et évaluation</p>	<p>Cette question constitue une meilleure pratique et est nécessaire pour tous les niveaux de certification. Les documents démontrant la conformité à cette meilleure pratique BEST doivent être téléversés.</p> <p>Description : L'identification et la gestion des produits chimiques utilisés ou stockés dans l'immeuble sont essentielles pour la gestion des risques de santé et de sécurité, ainsi que des impacts potentiels sur l'environnement.</p> <p>Exigences : Le programme de gestion des produits chimiques dangereux doit comprendre tous les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un inventaire périodique de produits chimiques dangereux utilisés dans l'immeuble (au moins chaque année, ou au fur et à mesure que l'approvisionnement est révisé). • Le stockage des produits chimiques conformément aux fiches techniques santé-sécurité. • Un processus d'examen continu et proactif pour veiller à ce que les fiches techniques santé-sécurité à jour de tous les produits chimiques dangereux soient toujours à la disposition des employés, et réalisé au cours des trois (3) dernières années. • Les produits chimiques étiquetés conformément au SIMDUT/SGH/Communication des dangers. • La formation du personnel d'entretien de l'immeuble (y compris la manutention et l'utilisation de produits chimiques se rapportant à leur travail, la reconnaissance des symboles, des fiches techniques santé-sécurité, les premiers secours et l'intervention en cas de déversement, l'entreposage et l'élimination). • La révision et la mise à jour du programme lors de changements de produits et au moins une fois par année. <p>Une preuve de la mise en œuvre est requise. Le programme peut être commun à un portefeuille ou à un campus d'immeubles, mais la mise en œuvre doit être propre à chaque immeuble.</p> <p>Consultez les lignes directrices des meilleures pratiques BEST pour obtenir une liste complète des exigences concernant cette meilleure pratique BEST.</p>	
<p>Pointage</p>	OUI	La certification est autorisée
	NON	La certification n'est pas autorisée

Détails supplémentaires fournis dans les [lignes directrices des meilleures pratiques BEST](#)

(...)

3. **Un processus d'examen continu et proactif, réalisé au cours des trois (3) dernières années, pour veiller à ce que les fiches techniques santé-sécurité soient à jour de tous les produits chimiques dangereux soient toujours à la disposition des employés, et réalisé au cours des trois (3) dernières années.**

Au titre des exigences de cette meilleure pratique BEST, une **fiche technique santé-sécurité** est un document qui contient des renseignements sur les dangers potentiels (santé, incendie, réactivité et environnement) **associés à un produit chimique** et la manière de travailler sans danger avec ce produit. Il s'agit d'un point de départ essentiel pour l'élaboration d'un programme complet de santé et de sécurité. Elle contient également des renseignements sur les procédures d'urgence, d'entreposage, de manutention et d'urgence relatifs aux dangers présentés par la matière.

Selon la loi fédérale du SIMDUT 2015, les fiches techniques de santé-sécurité doivent être mises à jour de façon continue, au fur et à mesure que de nouveaux renseignements sont disponibles.

Les candidats doivent avoir mis en place un processus proactif pour s'assurer que ces fiches sont à jour. Le processus d'examen doit être défini et consigné de façon explicite. L'examen proactif doit avoir lieu au moins tous les trois (3) ans. Les candidats doivent démontrer qu'ils respectent le processus proactif.